



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE



8 juin 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue en visioconférence, le huit juin deux-mille-vingt (8 juin 2020) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

| | |
|-----|---------------------------------|
| MME | La conseillère Louise Gaudreau |
| MM | Le conseiller Patrice Charrette |
| | Le conseiller Gaétan Marier |
| | Le conseiller Yvan Guindon |
| | Le conseiller Michel Lefebvre |

Est Absent : M. Le conseiller Réjean Nantel

Sous la présidence du maire, M. Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 4 juin 2020.

RÉS. 129.06.2020 SÉANCE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée



3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le président déclare la séance ouverte. Il est 18 h 34.

4. RÉS. 130.06.2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 8 JUIN 2020 À 18 H 30

1. Prière / Moment de réflexion
2. Présences
3. Ouverture de la séance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Administration, finances et ressources humaines
 - 5.1 Embauche d'une directrice du Service de l'urbanisme;
 - 5.2 Embauche d'un inspecteur en environnement;
6. Période de questions et réponses
7. Levée de la séance

Adoptée

5.1 RÉS. 131.06.2020 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'ouverture du poste de directeur du service de l'urbanisme et des entrevues réalisées, madame Maryse Trudel s'est avérée la meilleure candidate pour ce poste;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De procéder à l'embauche de Madame Maryse Trudel à titre de directrice du service de l'urbanisme, et ce, selon les termes et conditions prévus au contrat de travail.

Que monsieur Robert Bergeron, maire, et madame Claire Coulombe, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, ledit contrat de travail.

D'attribuer à madame Maryse Trudel le titre de fonctionnaire désignée chargée de l'administration et l'application des règlements d'urbanisme, au sens de l'article 3.1.1 du règlement numéro 2002-54 relatif à l'application des règlements d'urbanisme, ainsi qu'à tout autre règlement municipal.

Adoptée



5.2 **RÉS. 132.06.2020** **EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT POUR 2020**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher monsieur Martin Ouimet à titre d'employé temporaire, tel que prévu à l'article 4.05 de la convention collective en vigueur. Monsieur Ouimet agira à titre d'inspecteur en environnement relativement à l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement, les installations septiques et à la correspondance de suivi et les avis et les constats d'infractions. Il sera rémunéré au taux horaire prévu à la convention collective à raison de 35 heures par semaine pour une période maximale de 26 semaines devant débuter le ou vers le 15 juin 2020.

D'attribuer à monsieur Martin Ouimet le titre de fonctionnaire désigné adjoint chargé de l'administration et l'application des règlements d'urbanisme, au sens de l'article 3.1.1 du règlement numéro 2002-54 relatif à l'application des règlements d'urbanisme, ainsi qu'à tout autre règlement municipal.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer une lettre d'entente relative aux conditions de travail de M. Ouimet avec le syndicat des employés de la Municipalité.

Adoptée

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

La séance est tenue à huis clos.

7. **RÉS. 133.06.2020** **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 42.

Adoptée

_(original signé)_____

Robert Bergeron
Maire

_(original signé)_____

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et
directrice générale



Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé)_____

Robert Bergeron

Maire